

Décembre 2023,
SOS Villages
d'Enfants
au Burkina Faso



ARPEJ - « Approche Régionale
pour la Protection de l'Enfance
& de la Jeunesse »

La Maison d'Accueil d'Urgence, un dispositif centré sur la protection de l'enfant en situation de détresse

SOS Villages d'Enfants vise entre autres l'accueil et l'accompagnement des enfants ayant perdu la prise en charge parentale, en leur donnant la chaleur d'un foyer à travers des maisons familiales et des Familles Intégrées dans la Communauté (FIC).

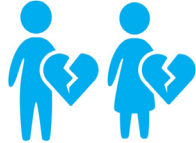
Ainsi à travers le programme ARPEJ, SOS Villages d'Enfants a diversifié son offre de prise en charge en mettant en place un nouveau dispositif pour les enfants en situation d'urgence, appelé « Maison d'Accueil d'Urgence (MAU) ». Elle vise à apporter des solutions aux enfants de 0 à 10 ans abandonnés, victimes de violence et de maltraitance, de trafic, ou dont les parents sont en conflit avec la loi. Il s'agit de leur donner une prise en charge temporaire (6 mois) en attendant que des solutions soient trouvées pour une protection définitive.



SOS VILLAGES
D'ENFANTS

Pourquoi avoir ouvert la Maison d'Accueil d'Urgence (MAU) ?

La mise en place de la Maison d'Accueil d'Urgence s'inscrit dans l'optique de proposer des solutions adaptées afin de répondre aux sollicitations croissantes de situations d'enfants en détresse qui sont remontées par l'Action sociale et les communautés.



En 2019 et 2020, les services en charge de l'Action sociale des Hauts Bassins ont recensé :

243

enfants trouvés

2 488

enfants victimes de violences

34

enfants abandonnés

752

enfants victimes de traite

Comment la MAU a-t-elle été créée ?

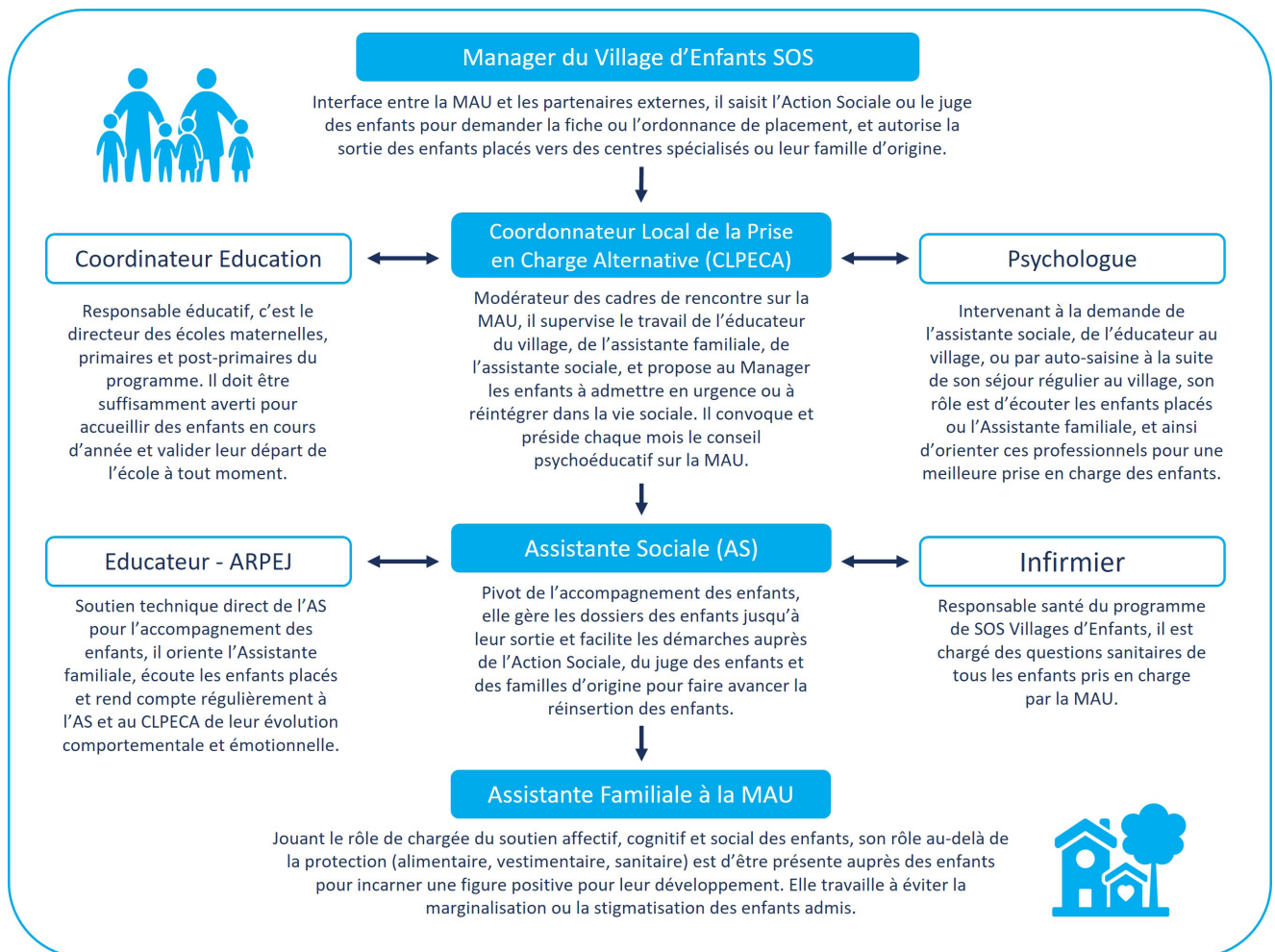
Le processus a débuté avec l'élaboration d'une note d'intention pour définir les différents contours du dispositif notamment la pertinence, les objectifs, les cibles, les ressources nécessaires et la durabilité. Par la suite, des rencontres et des ateliers de réflexion ont été organisés pour voir de façon pratique comment implanter ce dispositif.

Après cela, un local (maison) avec une capacité d'accueil simultané d'au moins 8 enfants a été aménagé et équipé avec toutes les mesures de sécurité possible. Une campagne de communication a été faite autour de l'ouverture de la MAU dans la province. Les différents acteurs de protection de l'enfant (juge des enfants, directrice provinciale de l'action sociale, police, gendarmerie, association des transporteurs routiers..) et la communauté ont été conviés à visiter les lieux.



Qui avons-nous impliqué dans ce processus ?

En interne, la mise en place de la MAU a mobilisé des acteurs pluridisciplinaires qui interviennent dans la chaîne de protection des enfants en détresse :



Au plan externe, de nombreux partenaires ont également été mobilisés :

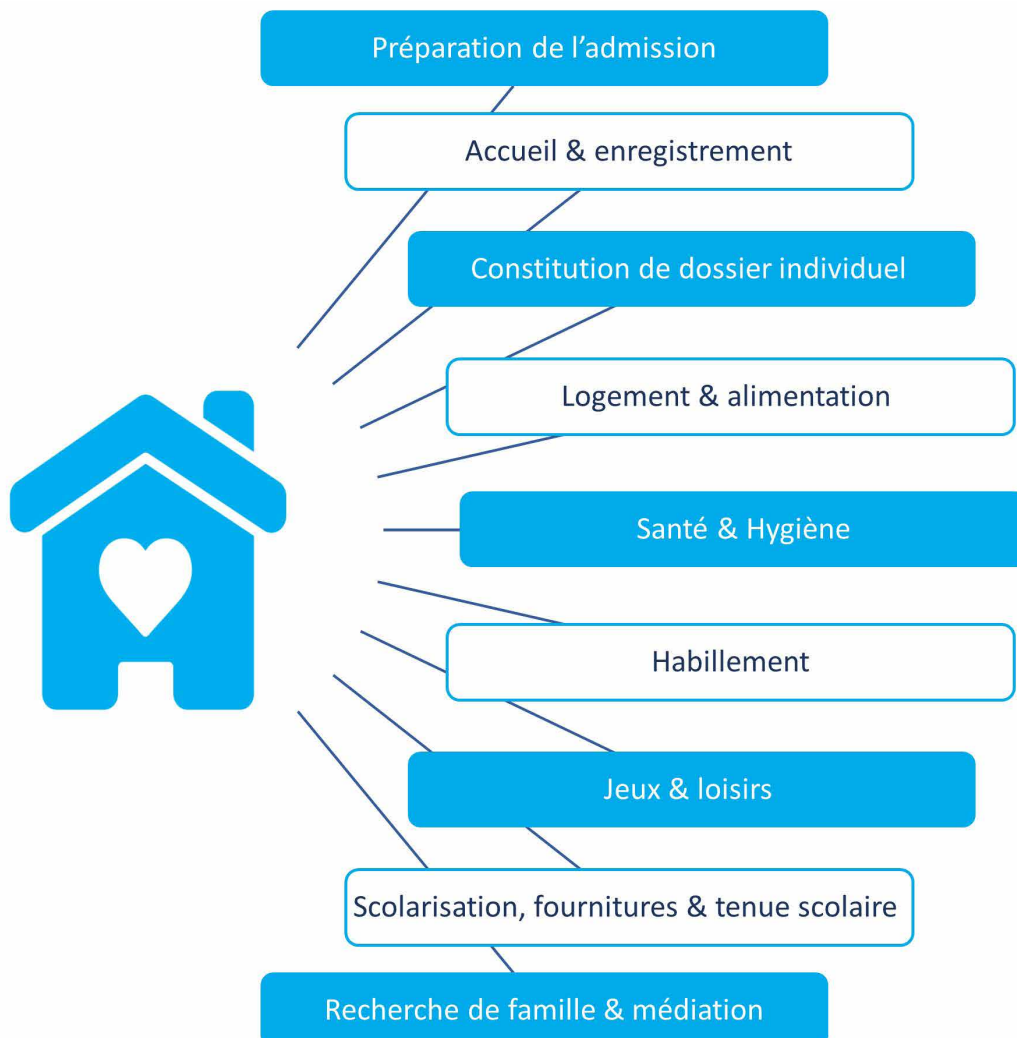
- Les services déconcentrés de l'Action sociale autorisent le placement des enfants à SOS Villages d'Enfants ; participent à l'évaluation de la situation personnelle et sociale des enfants admis, à la mise en œuvre du plan de réintégration
- Le juge des enfants appuie les services sociaux dans l'analyse de la situation de l'enfant et ordonne le placement de l'enfant ;
- Les ONGs et Associations membres du Réseau de Protection de l'Enfant (RPE) aident à l'identification des enfants ayant besoin d'une admission d'urgence ;
- Les Cellules communautaires de protection de l'enfant diffusent l'existence de la MAU et l'identification des enfants et de leurs familles d'origine ;
- Les Organisations à Base Communautaire (OBC) soutiennent la diffusion de l'information au sein des communautés sur l'existence de la Maison d'Accueil d'Urgence (MAU) et à l'identification des enfants et de leurs familles d'origine.

Quels sont les principaux résultats de la MAU depuis son ouverture ?

Compte tenu de son ouverture récente en avril 2022, les effectifs de la MAU sont encore modestes. Néanmoins, la MAU a déjà contribué à lever l'urgence de 14 enfants admis (dont 5 filles), en leur apportant une prise en charge adaptée à leurs besoins immédiats.



Ces résultats ont pu être obtenus grâce à des conditions d'accueil optimum et aux activités développées par les différents animateurs de la MAU :





Qu'est-ce que la MAU apporte aux enfants ?

Le personnel de la Maison d'Accueil d'Urgence constate que les enfants acquièrent des notions en hygiène et assainissement, et qu'ils sont désormais capables par eux-mêmes de réaliser certaines tâches de socialisation : lessive, bain, vaisselle, apprentissage de notions en cuisine, etc.

Ils font le rangement de leurs manuels de lecture, et la présence des jouets développe leur autonomie.

Avec les jeux et chansons quotidiens, les plus jeunes développent tôt le langage, et dès l'âge de deux ans ils peuvent s'amuser avec leurs aînés.

Les parents qui ont vu leur enfant recueilli par la MAU sont eux-aussi satisfaits de la qualité des services de protection offerts, mais également des initiatives prises pour la recherche de solutions au problème de leurs enfants : « *L'enfant est en sécurité, il est épanoui et il est scolarisé* », résume ainsi un parent.

« J'aime bien être ici, car je dors bien, sur un matelas, et il y a beaucoup de jouets.

En plus, j'aime bien m'amuser avec les autres enfants et manger les macarons préparés par tantie. »

YERI Bienvenue,
âgée de 6 ans

« Tout me plaît à la MAU : la télévision, mes camarades, la nourriture, les jouets. »

Razack,
âgé de 6 ans

(Propos recueillis par une assistante sociale)

”



Que gagne la communauté ?

Comme toutes les grandes villes, Bobo-Dioulasso est confronté à des cas d'enfants maltraités, abandonnés ou perdus ou en fugue qui traînent dans les lieux publics.

Les acteurs locaux de la protection savent désormais vers qui référer les enfants en détresse qui leur sont confiés. Quand bien même la présence de la MAU ne met pas fin au phénomène d'abandon des enfants, elle permet de recueillir les enfants abandonnés pour éviter l'aggravation de leur vulnérabilité, et par là assurer leur survie.

La plupart des enfants ont été recueillis dans une extrême détresse où leur survie était menacée. Le premier enfant de la MAU a été recueilli par l'Action sociale à l'âge de 2 mois, totalement déshydraté depuis plusieurs jours car il avait été abandonné au sein de l'hôpital. Aujourd'hui il évolue au sein d'un orphelinat où il attend son adoption.

Quelles solutions a-t-on trouvé face aux obstacles ?

Les enfants accueillis à la MAU doivent normalement bénéficier d'un accueil temporaire (6 mois), mais les solutions pour les enfants sont rarement trouvées dans ce délai.

En effet, les lourdeurs administratives des services sociaux nécessitent que SOS Villages d'Enfants soit dans un échange régulier avec ces derniers, afin que les dossiers des enfants soient traités. L'association organise donc des rencontres périodiques entre les différents acteurs (services sociaux mais aussi juge des enfants, familles, services de sécurité, etc.) pour discuter des défis liés à une meilleure prise en charge des enfants.

Les difficultés matérielles de certaines familles compromettent le retour rapide de l'enfant. Ces familles sont, dans ce cas, référées vers l'Action sociale pour une prise en charge. Parfois, la famille biologique est défaillante et il faut alors trouver de nouveaux tuteurs pour les enfants accueillis à la MAU.

« La Maison d'Accueil d'Urgence permet de résoudre les problèmes d'urgence et de soulager les enfants vulnérables.

C'est une approche très efficace, qui évite que les enfants ne se retrouvent dans la rue et soient exposés à d'autres violences. »

*SANOUE Adam,
éducateur social*

”

Quelle est la plus-value de la MAU dans le contexte local ?

La MAU permet de fédérer tous les acteurs locaux (juge, travailleurs sociaux, associations...) autour de la protection des enfants en détresse de trois régions de la zone Ouest du pays (Sud-Ouest, Hauts Bassins, Cascades) de bénéficier d'une prise en charge adaptée à leur problématique.

Elle permet de compléter le dispositif de protection pour les besoins d'urgence en matière de placement d'enfants.

Au sein des équipes SOS, ce dispositif a permis de créer une passerelle entre les équipes qui interviennent auprès des communautés (programme de renforcement de la famille via ARPEJ) et les équipes qui assurent la prise en charge des enfants en village SOS.

Ce continuum de prise en charge est nouveau et développe une meilleure cohésion entre les salariés.





Quelles leçons peut-on tirer de cette expérience ?

Les leçons à tirer de l'expérience de la Maison d'Accueil d'Urgence (MAU) sont de plusieurs niveaux :

- La MAU aide des enfants souvent maltraités ou traumatisés à se reconstruire grâce à une prise en charge psychologique permettant de déceler les carences éducatives qui accompagnent leur vécu ;
- La MAU répond à un besoin réel de la communauté en résolvant le problème des enfants en situation d'urgence ;
- La MAU permet au programme de SOS Villages d'Enfants de développer un partenariat avec de nombreuses structures de protection de l'enfance, renforçant ainsi un ancrage local.

« La Maison d'Accueil d'Urgence est aujourd'hui une référence dans la question de la protection des enfants en situation de détresse.

J'invite donc chaque travailleur social dans sa zone d'action à faire preuve de professionnalisme dans la réalisation des enquêtes sociales et dans la gestion des cas, autant que dans ses interventions professionnelles dans le cadre de notre collaboration avec SOS Villages d'Enfants. »

**Directrice Provinciale
de l'Action sociale**

”

Qu'en pensent nos partenaires locaux ?

Les partenaires locaux apprécient positivement cette initiative de SOS Villages d'Enfants, car la MAU est la seule structure dans tout le grand Ouest du pays qui s'occupe spécifiquement de la protection des enfants en détresse.

Son importance vient du fait qu'elle couvre plusieurs régions à la fois. Elle permet de soulager les centres d'accueil et de prise en charge classique, lorsque ceux-ci n'arrivent pas à accueillir des enfants dont les profils ne correspondent pas aux critères, ou lorsqu'ils ont atteint leurs capacités d'accueil.

« C'est une maison qui nous aide en cas d'urgence pour placer et protéger les enfants », explique Yaya BELEM, Juge des enfants à Bobo-Dioulasso.